

Ian Urbina : la jungle des océans et son flou juridique

Cet article s'appuie sur le livre : Urbina Ian. 2019. « La jungle des océans. Crimes impunis, esclavage, ultraviolence, pêche illégale ». Éditions Payot & Rivages, Paris.

Cet ouvrage, « *La jungle des océans. Crimes impunis, esclavage, ultraviolence, pêche illégale* » a été écrit par Ian Urbina, reporter au New York Times, qui a enquêté durant plusieurs années dans différents lieux du monde afin d'apporter un éclairage sur ces océans peu couverts par les médias qu'il qualifie lui-même de « dernières frontières sauvages »¹. Ian Urbina compare la haute mer à « un Far West qui échapperait à toute loi »², « un imbroglio de lois nationales, de juridictions et de traités, contestés depuis que l'homme s'est mis à parcourir les mers »³. Il a cherché dans son livre à rendre compte de certaines de ces dérives afin de lever le voile sur la réalité de ce qui se passe dans les océans.

Leonardo di Caprio aurait d'ailleurs acheté les droits du livre pour une adaptation cinématographique avec Netflix. Cette anecdote nous invite à nous interroger sur les raisons d'un tel intérêt et nous motiver à étudier l'importance d'une telle enquête pour la géographie.

S'étendant sur plus de 70% de la surface du globe, les océans souffrent d'une réputation ambivalente.⁴ Tantôt célébrés et perçus comme une ressource essentielle à la vie sur Terre, aujourd'hui mis sous l'égide des Organisations Internationales, ils conservent toujours l'image d'un espace hostile alimenté par les différents mythes qui ont bercé les sociétés au cours des siècles. Les imaginaires liés aux sirènes ou encore aux différents monstres marins comme le Kraken ont en effet sûrement contribué à la construction de la réputation des océans comme d'un espace insoumis que l'homme, bien qu'il ait réussi à se l'approprier dans une certaine mesure, ne pourra jamais entièrement comprendre et contrôler. Malgré l'admiration portée à ces espaces, certains restent donc méfiants quant à ceux-ci.

Si l'on s'intéresse aux lois attachées aux océans, il nous faut tout d'abord faire une distinction entre les eaux territoriales, la zone économique exclusive et les eaux internationales. Les eaux territoriales s'étendent jusqu'à 12 milles marins et sont sous la souveraineté juridique de l'État côtier⁵. Cependant, il arrive que certains pays ne puissent pas y assurer l'application de leurs lois car ils se heurtent à un manque de moyens pour gérer un tel territoire. Ensuite apparaît la zone économique exclusive (ZEE) qui s'étend jusqu'à 200 milles marins et réserve l'exploitation des ressources à l'État côtier associé.⁶ L'État en question n'a parfois pas la capacité (comme dans le cas des eaux territoriales) d'empêcher un accaparement de ces ressources par des acteurs illégaux. Les eaux internationales, quant à elles, ne sont sous la juridiction d'aucun État et sont considérées comme un « bien commun de l'humanité »⁷.

¹ Urbina Ian. 2019. « La jungle des océans. Crimes impunis, esclavage, ultraviolence, pêche illégale ». *Éditions Payot & Rivages, Paris*. p. 1.

² Ibidem p. 10.

³ Ibidem p. 197

⁴ Doceul Marie-Christine. 2015. « Océans ». Glossaire de *Géococonfluences*. [En ligne]. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ocean>

⁵ Bouron Jean-Benoît. 2022. « Mer territoriale (eaux territoriales). Glossaire de *Géococonfluences*. [En ligne]. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mer-territoriale>

⁶ La rédaction. 2017. « Zone économique exclusive (ZEE). Glossaire de *Géococonfluences*. [En ligne]. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/zone-economique-exclusive-zee>

⁷ Drisch Jérémie. 2017. « Stratégie maritime-L'océan, bien commun de l'humanité ? ». *Revue défense nationale*. Pp. 107-109. [en ligne]. <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2017-2-page-107.htm?contenu=article>

Nous pouvons en conclure que cette vision des océans, couplée à son étendue et à l'absence ou à la difficulté d'application des lois laisse une porte ouverte à toutes sortes de dérives quant à l'exploitation de ces espaces.

Ian Urbina va, dans son livre, exposer une multitude de cas illustrant ces dérives. Il insiste notamment sur la pêche illégale et les mauvais traitements infligés aux employés des chalutiers. Ces pratiques sont contrées par quelques activistes passionnés de la mer, qui mettent leurs compétences aux services d'ONG comme Sea Shepherd et qui se donnent pour mission de « muscler l'application timide des lois en haut mer »⁸. Ainsi, Ian Urbina embarque sur le Bob Barker, un bateau de l'ONG Sea Shepherd, dans une folle course-poursuite avec le Thunder, un braconnier pêchant la Légine australe et figurant sur la « Liste mauve » d'Interpol. Il est également aux premières loges pour assister à la tentative des Palaos de faire respecter leurs lois dans leur ZEE ayant une superficie similaire à la taille de la France, avec une équipe constituée de 18 policiers et d'un navire. La préservation de ses eaux constitue une préoccupation majeure pour cet archipel d'Océanie qui fonde son économie sur le tourisme. Il suit également la tentative de Greenpeace de s'opposer au forage d'une zone proche d'un récif corallien au Brésil.

Ian Urbina s'intéresse à la manière dont la haute mer peut être un lieu de captivité, une « prison sans barreau »⁹ en abordant le cas de l'interrogatoire d'Ahmed Abu Kattala, auteur présumé d'attentats terroristes, dans les eaux internationales par une unité américaine ou encore les cas malheureusement nombreux des hommes contraints de rester sur des bateaux abandonnés par leurs armateurs en espérant que ceux-ci les paient.

Ne se focalisant pas uniquement sur les crimes mais également sur les manières dont certains profitent du « blanc juridique » de la haute mer pour défendre ou servir leurs causes, il embarque également sur l'Adélaïde, un voilier-clinique propriété de l'association « Women on Waves » créé par Rebecca Gomperts et menant des missions pour permettre aux femmes vivant dans des pays dans lesquels l'IVG est interdit, de pouvoir avorter hors des eaux territoriales et donc hors de la juridiction de leur pays.

Ainsi, la mise en lumière de cet ouvrage permet de réfléchir à l'idée de l'usage d'un espace qui échappe à une juridiction stricte par des acteurs. Cela montre l'impact d'une frontière « naturelle » sur les gens, sur l'organisation et la gestion de cet espace.

Les océans sont le théâtre d'actions invisibles à qui ne s'y aventurerait pas. Ian Urbina s'est plongé dans cet environnement complexe, nous permettant de ne plus voir l'océan comme une étendue inoccupée et déserte, dont la solitude est brisée par les porte-conteneurs, les chalutiers et quelques téméraires la traversant. Au contraire, il peut être perçu comme le berceau de toute une série d'interactions, parfois explosives, dans lequel une nature fragile tente de conserver sa place.

Si ce sujet vous intéresse, le livre est bien évidemment disponible en ligne ou en librairie. Vakita, un média français en ligne a diffusé une mini-série permettant de visualiser les images impressionnantes collectées par Ian Urbina pendant ses reportages.

⁸ Urbina Ian. 2019. « La jungle des océans. Crimes impunis, esclavage, ultraviolence, pêche illégale ». *Éditions Payot & Rivages, Paris*. p. 25

⁹ Ibidem p. 221

Le mercredi 20 septembre 2023, le premier traité de protection de la haute mer a été signé par l'Union européenne. Il devrait entre en vigueur durant l'années 2025.¹⁰



Mars 2024

¹⁰ RTS. 2023. « L'ONU adopte le premier traité de protection de la haute mer et des fonds marins ». RTS. [en ligne].
<https://www.rts.ch/info/monde/14114354-lonu-adopte-le-premier-traite-de-protection-de-la-haute-mer-et-des-fonds-marins.html>